ETRE PARENT DÉLÉGUÉ

Rôle

Être les représentants de TOUS les parents de la classe, de l'ensemble de la classe en général, et de chaque enfant en particulier.
Etre un lien entre les différentes instances : administration, enseignants, élèves, parents…

Condition

Les parents délégués sont mandatés par le bureau de la fédération élue lors du vote d'octobre, pour représenter les parents lors des conseils de classe. A ce titre, ils se doivent donc d'adhérer à cette fédération (ici la FCPE) et de régler leur cotisation.

Procédure autour d'un conseil de classe

1- **Avant le conseil :**

 Questionnaire

L'équipe du bureau FCPE (parents élus) vous envoie les adresses mail de tous les parents des enfants de la classe pour laquelle vous vous êtes positionné, ainsi qu'un questionnaire à leur transmettre par mail /et ou par copie papier à remettre aux élèves par l'intermédiaire de votre enfant.
(Si vous optez pour un courriel : attention à transférer par copie cachée (CCI), afin qu'aucun parent ne puisse connaître les adresses des autres.)
Les parents qui le souhaitent vous feront ainsi remonter leurs remarques, questions, préoccupations…, qui seront à prendre en compte lors de vos interventions éventuelles pendant le conseil.

 Fiche Compte-Rendu

Vous recevrez également un document à remplir lors du conseil, qui sera votre trame pour le Compte-rendu :
Page 1 : présentation (les présents, le nombre d'élèves mis en garde pour leur comportement, le nombre d'élèves ayant reçu un encouragement…)
Page 2 : les avis des professeurs sur le comportement général de classe, remarques générales sur le groupe…
Seules ces 2 premières pages seront à transmettre en tant que Compte Rendu du Conseil de Classe.
Page 3 : tableau avec une ligne-case par élève et par trimestre (moyenne, appréciations…).
Cette feuille est à photocopier en fonction du nombre d'élèves de la classe, et à conserver pour permettre le suivi sur les conseils des trimestres suivants.

2- **Pendant le conseil :**

Remplir le document CR ci-dessus expliqué.
Durant le conseil mené par le professeur principal, après une présentation générale de la

classe, le cas de chaque enfant est étudié, avec l'appui d'une projection vidéo (nom, photo…) qui vous aidera à remplir les fiches-tableau-élèves (p3)
Vous pouvez intervenir et prendre la parole lorsque cela vous semble opportun (par exemple si vous jugez qu'il n'y a pas d'équité entre les appréciations de 2 enfants au comportement comparable).

3- <u>Après le conseil :</u>
Vous devez soumettre le CR au Président de séance (le principal Mr Antunes ou son adjoint Mme CAMPADO), pour validation, dans les 48h.
Après validation, vous pouvez communiquer les 2 premières pages du CR aux parents de la classe. Mais généralement l'Administration ou le professeur principal se charge de la diffusion via l'ENT.
Attention : On ne peut communiquer le contenu concernant un enfant, que et uniquement, à ses parents, et à leur demande.

A noter que lors du conseil, la présentation de la classe est déjà préparée par le professeur principal. Vous pouvez la reprendre intégralement, ou bien y apporter les modifications qui vous sembleront justifiées, et bénéfiques à la communication.

<u>Ecueils et points d'attention</u>

- Tout ce que vous entendrez et apprendrez lors d'un conseil de classe est strictement confidentiel. Certaines informations relèvent de la vie privée des familles et ne doivent en aucun cas être divulguées : vous devez exercer votre devoir de réserve.

- Certains points ne sont pas à aborder en conseil de classe car ils n'ont pas leur place dans ce contexte : absences, ou comportements répréhensibles de professeurs…

- A noter que, généralement , peu de parents prennent contact avec les parents délégués, et que chacun peut retrouver sur Pronote les notes et appréciations concernant son propre enfant.